

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
RELATIF A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020
A ONZE (11) HEURES

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société One Tech Holding, société anonyme de droit tunisien, au capital social de cinquante-trois millions six cent mille Dinars Tunisiens (53.600.000 DT), inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1174821B, ayant son siège social sis au 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 – 2035, Ariana, Tunisie (ci-après la "**Société**"), se tiendra le 29 Septembre 2020 à dix (10) heures, au siège social de la Société à l'adresse sus indiquée sur convocation de son conseil d'administration, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Refonte des statuts de la société notamment la mise en conformité avec les dispositions de la loi numéro 2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Désignation du titulaire des titres :

Je soussigné(e), monsieur/ madame.....●, de nationalité●, titulaire de la carte d'identité nationale numéro●/ du passeport numéro●, demeurant à●/ au ●, agissant en ma qualité de propriétaire/d'usufruitier (ère)/nu (e) propriétaire de ●● (.....●) actions, d'une valeur nominale de● (●.....) Dinars Tunisiens chacune de la Société, atteste avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée et de l'avis inséré à la fin du présent formulaire.

Dans ce cadre, j'émetts le vote suivant pour chacune desdites résolutions, tel que détaillé ci-dessous :

Veillez cocher (x) l'option correspondant à votre vote suivant le tableau ci-dessous récapitulant les projets de résolutions présentés par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée :

Résolutions	Vote
<p><u>1^{ère} résolution</u></p> <p>Ratification des délais et mode de convocation</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s'abstenir
<p><u>2^{ème} résolution</u></p> <p>Refonte des statuts de la société notamment la mise en conformité avec les dispositions de la loi numéro 2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s'abstenir

3^{ème} résolution

Pouvoirs en vue des formalités

oui

non

s'abstenir

Fait à..... •

Le.....2020

Monsieur/ Madame..... •

IMPORTANT

AVIS ET INSTRUCTIONS D'ORDRE GENERAL RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

1. Conformément aux dispositions de l'article 278 du Code des Sociétés Commerciales, « *Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.*

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception. ».

2. Le formulaire adressé par la Société pour une assemblée vaut pour les autres assemblées convoquées avec le même ordre du jour susmentionné.
3. Le terme "**ABSTENTION**" équivaut à l'option "**je vote NON**". De même, ne pas cocher l'une des trois cases du formulaire équivaut à "**je vote NON**". Par conséquent, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention, sont considérés comme des votes négatifs.
4. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
